

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Conseil fédéral  
Tous les Membres Assemblée fédérale  
Présidente de la FSA  
Présidente du Synode

Estavayer-le-Lac, le 10 novembre 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/211110DE\\_CF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211110DE_CF.pdf)

MISE EN DEMEURE DE RESPECTER LES VALEURS DE LA VIE ET LES DROITS FONDAMENTAUX GARANTIS PAR LA CONSTITUTION FÉDÉRALE ET LA CEDH / INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA FSA

Mesdames, Messieurs les Conseillers fédéraux,  
Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale,

Préambule

Des juges fédéraux, à la demande du Parlement vaudois représenté par Me Christian BETTEX, m'ont privé du droit d'être représenté par mon avocat Me R.S.. Cette action avait pour but de cacher « un droit qui n'existe pas pour le peuple », qui a été mis en place par le Parlement et qui est appliqué par les Juges fédéraux, à savoir que :

*« Il faut une autorisation du Bâtonnier pour pouvoir porter plainte pénale contre un Président du Conseil d'administration d'une entreprise qui commet des crimes économiques, si il a un brevet d'avocat et qu'il est membre de l'Ordre des avocats, alors qu'une telle autorisation n'est pas requise si il n'a pas de brevet d'avocat. »*

La Constitution suisse et la CEDH ne permettent pas que l'Etat puisse priver un citoyen d'être défendu par son avocat. N'ayant pas la compétence de pouvoir défendre mes droits fondamentaux dans cette situation, j'ai alerté la Présidente de la Fédération Suisse des Avocats et j'ai demandé qu'elle me trouve un avocat qui puisse faire respecter mes droits fondamentaux dans cette situation avec tout le dommage qui en est résulté.

BUT DE CETTE MISE EN DEMEURE POUR LE RESPECT DES VALEURS DE LA VIE

Le but de cette mise en demeure est de vous communiquer une mise en garde que m'a demandé de vous faire une Chamane en 2001. Cette Chamane avait prédit les attentats du 11 septembre 2001. Elle disait que le monde de la finance devait changer son comportement. Elle disait que les financiers détruisent les ressources de la planète et tue les enfants des autres. Elle m'a annoncé que mon destin allait m'amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie et à devoir provoquer le changement.

Elle a précisé que je serai soutenu dans ce combat par des forces inattendues.

Elle a fait référence à des textes bibliques pour prédire l'avenir de ceux qui ne changeraient pas leur comportement.

Les forces inattendues

Depuis 2001, il y a eu plusieurs forces inattendues que chacun peut découvrir sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Par exemple, il y a un détective privé qui a pu montrer que des inconnus utilisaient la terreur pour forcer mon PDG à me limoger, si je ne cétais pas aux revendications de Yves Burnand, un avocat de la FSA.

Il y a eu une conférence du MBA-HEC qui a amené des avocats à réagir. Etc.

### De la force inattendue donnée par un confrère au Sénateur Philippe BAUER

En 2016, c'est un confrère à Philippe BAUER qui a confirmé que les juges fédéraux n'étaient pas indépendants des membres de la FSA. Il a affirmé que les plus hautes Autorités du pays ne voulaient plus faire respecter les droits fondamentaux. Il a révélé l'existence d'une organisation criminelle infiltrée dans les Parlements, où Foetisch est haut placé, qui contrôle le Tribunal fédéral. Ces faits ont été rapportés à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga (référence<sup>1</sup> 161010DE\_SS).

### De la force inattendue donnée par la Présidente de la FSA

Jusqu'au 22 octobre 2021, aucun d'entre vous n'a jamais osé parler de « ce droit qui n'existe pas pour le peuple », à une exception près. C'est votre collègue le Sénateur Philippe BAUER, membre de la Commission de gestion. Ce dernier avait montré avec brio en tant qu'avocat, que ce « Droit qui n'existe pas pour le peuple » était appliqué par les juges fédéraux. Il avait ainsi obtenu un arrêt des juges fédéraux qui disait que l'avocat doit désobéir au Bâtonnier pour que les droits fondamentaux de son client ne soient pas violés.

Cette situation a changé le 22 octobre 2021, avec la Présidente de la FSA qui a apporté les précisions suivantes « sur ce droit qui n'existe pas pour le peuple » citation référence<sup>2</sup> 211103DE\_KK)

*« il faut une autorisation du Bâtonnier pour pouvoir porter plainte pénale contre un juriste d'entreprise qui commet un crime, alors même qu'il n'a pas de brevet d'avocat et qu'il n'est pas membre de l'Ordre des avocats »*

### Conséquence de cette révélation de la Présidente de la FSA

L'existence de l'organisation criminelle infiltrée au Parlement a été prouvée par ces explications de la Présidente de la FSA. Les inconnus, qui ont utilisé le climat de terreur pour contraindre mon PDG à me limoger si je ne céda pas au chantage à Yves Burnand, sont des professionnels de la loi. Ils agissaient en se sachant intouchables avec « le droit qui n'existe pas pour le peuple », révélé la Présidente de la FSA et mis en place par le Parlement... La violation des droits fondamentaux par des juristes du parlement est établie. Elle s'explique par la violation de l'accès des juges fédéraux indépendants. « Ce droit qui n'existe pas pour le peuple » permet de comprendre pourquoi les juges fédéraux ne font pas respecter les décisions du peuple dont l'égalité devant la loi, la défense des droits des futures générations face à l'urgence climatique, etc.

### D'une règle de déontologie des physiciens, appliquée à cette révélation de la Présidente de la FSA

Comme Galilée, ...Einstein,... je suis physicien. Une règle de déontologie de notre profession a été bien résumée par Einstein qui a dit que, citation :

« Ceux qui ont le privilège de savoir ont le devoir d'agir »

A partir d'ici, tous les parlementaires ont le devoir d'informer le peuple de ce « droit qui n'existe pas pour le peuple » qu'ils ont mis en place pour bafouer les droits du peuple, selon cette règle de déontologie.

### L'avenir de ceux qui ne changeraient pas leur comportement après les révélations de la Présidente de la FSA

La Chamane parlait des forces du mal et du pouvoir du Dieu tout puissant. Elle a rappelé que lorsque le peuple d'ISRAËL était asservi par le peuple Egyptien, Dieu a envoyé des fléaux pour forcer les pharaons à mettre fin à la violation des droits des Israélites. Cela n'a pas fonctionné., à chaque fois, les pharaons ont observé la loi du silence et ils ont encore plus violé les droits du peuple d'ISRAËL. Finalement DIEU a fait mourir les premiers nés des familles égyptiennes. Dieu a montré que si les dirigeants d'un Etat ne veulent pas respecté les droits du peuple, en dernier ressort, la mort de leur premier né les fera fléchir...c'est ce qui devrait arriver dans les prochaines années si les membres du Parlement et du conseil fédéral ne font pas respecter les droits fondamentaux du peuple. Vous aurez été avertis....par cette chamane qui avait prédit l'attentat du 11 septembre.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les élus, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/211110DE\\_CF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211110DE_CF.pdf)

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/161010DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161010DE_SS.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/211103DE\\_KK.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/211103DE_KK.pdf)